

## Fabrication de la palette Europe EPAL

La fabrication de palettes Europe EPAL est uniquement autorisée aux titulaires d'une licence EPAL en cours de validité.

Le jour de la visite initiale, le matériel et les documents énumérés ci-dessous devront obligatoirement être à disposition :

- une unité de fabrication équipée
- un plan du site
- une copie de l'enregistrement NIMP 15
- Chambre de séchage
  - alternative : achat de bois prétraité conformément au standard NIMP 15
- divers outils (scies, etc.)
- diverses machines, sauf si elles sont déjà intégrées dans une installation :
  - machine de coupe pour les planches (ou : achat de planches)
  - machine de coupe pour les dés (ou : achat de dés)
    - raboteuse (facultatif)
    - machine à clouer pour les skis
    - machine à clouer pour le plateau supérieur des palettes
    - équipement pour chanfreiner les semelles
    - matériel de marquage au fer chaud / système d'impression à jet d'encre autorisé par l'EPAL pour le marquage des palettes
    - dispositif pour couper les coins des palettes

La fabrication manuelle est une alternative possible à la fabrication automatisée. Pour cela vous devez impérativement disposer de :

- gabarits aux dimensions prescrites pour la fabrication des skis
- gabarits aux dimensions prescrites pour le plateau supérieur
- un gabarit aux dimensions prescrites pour l'assemblage
- gabarits aux dimensions prescrites pour le plan de clouage
- pistolets cloueurs pneumatiques pour les différentes pointes de fixation homologuées par l'EPAL

Les exigences suivantes s'appliquent aux deux modes de fabrication :

- des matériaux aux bonnes dimensions
- des pointes de fixation homologuées conformément à la liste des entreprises agréées EPAL pour la fabrication de pointes de fixation
- un exemplaire de la Réglementation Technique
- un hygromètre
- 100 palettes Europe EPAL nouvellement fabriquées par vos soins (selon le procédé indiqué) à titre d'exemplaires types
  - un pied à coulisse numérique de 1 500 mm de long
  - un pied à coulisse numérique de 300 mm de long
  - ou :
  - un gabarit calibré (min. – max.) pour l'épaisseur des planches
  - un gabarit calibré (min. – max.) pour la largeur des planches
  - un gabarit calibré (min. – max.) pour la longueur totale et la largeur totale
  - un gabarit calibré (min. – max.) pour les distances entre les frises intermédiaires
  - un gabarit calibré (min. – max.) pour les dimensions intérieures (dont le ski central)
  - un gabarit calibré (min. – max.) pour la hauteur d'entrée
  - une agrafeuse (facultative, mais recommandée) ; en l'absence d'une agrafeuse, le travail supplémentaire pour la société de contrôle vous sera facturé par l'EPAL.

